

## MAIRIE DE LOCMIQUELIC

### ARRETE POUR TRAVAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1,

**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier rue Léon Blum,

### ARRÊTONS

#### Article 1 :

A compter du 24 avril 2026 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement est interdit au droit du chantier rue Léon Blum afin d'effectuer des travaux de voirie.

#### Article 2 :

Mise en place de la signalisation par l'entreprise intervenante : DEBELEC

#### Article 3 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 05 mars 2026

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

